

Une convention a été établie avec le CDG 76 afin d'organiser conjointement cet examen pour les départements de l'Eure et de Seine-Maritime en se répartissant les spécialités.

Le CDG 27 organise donc cet examen pour les spécialités « ARTISANAT D'ART » ; « LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ » ; « CONDUITE DE VÉHICULES » ; « ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE » et « MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE ».

Le CDG 76 quant à lui, organise les spécialités « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS » ; « BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » ; « COMMUNICATION, SPECTACLE » et « RESTAURATION ».

Dates d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – session 2022 :

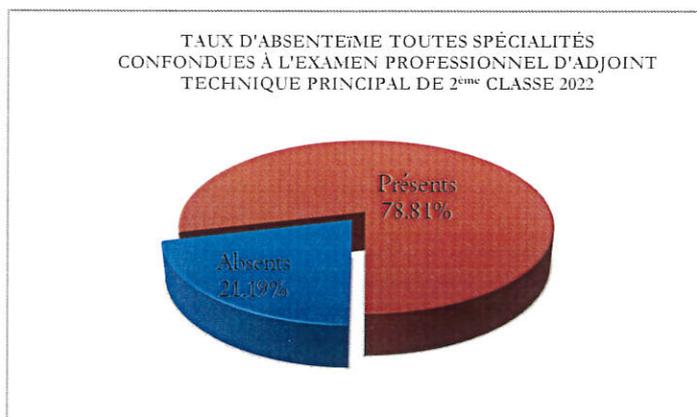
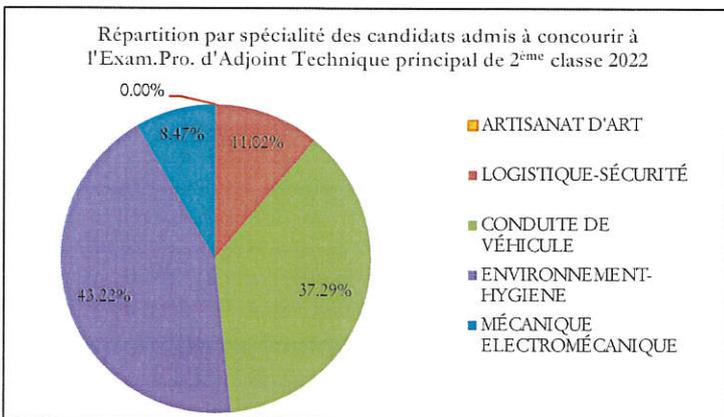
Retrait des dossiers : du 25 mai 2021 au 30 juin 2021

Date limite de dépôt des dossiers : le 8 juillet 2021

Date de l'épreuve écrite : le 20 janvier 2022

Données générales sur l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, toutes spécialités confondues :

Nombre de dossiers reçus :	121 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir :	118 candidats soit : 97.52% des dossiers reçus respectaient les conditions d'inscription.
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	93 candidats soit : 78.81% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	25 candidats soit : 21.19% des candidats admis à concourir
Nombres de candidats handicapés	0 candidat a demandé un aménagement :



Le nombre de candidats Admis à concourir par spécialité :

↙ ↘	0	candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
↙ ↘	13	candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ"
↙ ↘	44	candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VÉHICULES"
↙ ↘	51	candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"
↙ ↘	10	candidats pour la spécialité "MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE"
	<hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/>	
	118	

Le jury s'est réuni le **11 mars 2022** au CENTRE DE GESTION 27 à 14 heures 00, pour statuer sur les candidats admis à passer l'épreuve pratique. Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite (Article 2 du Décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.).

Ce jury a déclaré **81 candidats admissibles** à passer l'épreuve pratique.

Les candidats admissibles par spécialité :

↙ ↘	0	candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
↙ ↘	12	candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ"
↙ ↘	34	candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VÉHICULES"
↙ ↘	29	candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"
↙ ↘	6	candidats pour la spécialité "MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE"
	<hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/>	
	81	

Le jury a fixé la durée de l'épreuve pratique à 1 heure pour toutes les spécialités ouvertes par le CDG 27 : spécialités « LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ », « ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE », « MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE » et « CONDUITE DE VÉHICULES ».

Il est à noter que la durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut ni être inférieure à 1h, ni excéder 4h. Le jury a donc fixé la durée des épreuves pratiques à 1h pour toutes les options ouvertes par le CDG 27.

Le jury d'admission s'est réuni le **30 Août 2022** au **CENTRE DE GESTION 27** à **14 Heures 00**.

Le jury a déclaré **69 candidats admis** à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'issue de l'épreuve écrite et pratique.

-  0 candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
-  8 candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ"
-  29 candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VÉHICULES"
-  26 candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"
-  6 candidats pour la spécialité "MÉCANIQUE, ELECTROMECHANIQUE"

69

CONDUITE DE VÉHICULES

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplis...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présences à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Jury du 11/03/2022		Taux d'admissible à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
											NB DE CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ÉPREUVE PRATIQUE (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit \geq à 5.00/20.00)	Nb de candidats admis à passer l'épreuve pratique	
CONDUITE DE VÉHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	7	0	7	1	6	14.29%	85.71%	9.79/20	13.25/2.25	5	5	71.43%
	Conduite d'engin de travaux publics	2	0	2	0	2	0.00%	100.00%	12.75/20	13.00/12.50	2	2	100.00%
	Mécanicien des véhicules à moteur essence	2	0	2	1	1	50.00%	50.00%	11.00/20	11.00/11.00	1	1	50.00%
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	34	1	33	3	30	9.09%	90.91%	8.57/20	16.75/3.50	26	26	78.79%
Total spécialité CONDUITE DE VÉHICULES		45	1	44	5	39	11.36%	88.64%	9.03/20*	16.75/2.25	34	34	77.27%

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2020 de l'épreuve écrite pour la spécialité conduite de véhicules était de 8.76/20. (Avec des notes allant de 3.50 à 13.75 sur 20)

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Jury du 11/03/2022 Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	Jury du 30/08/2022	
									Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
CONDUITE DE VÉHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	5	3	18.00/20	20.00/16.00	15.93/20	17.30/14.60	3	3	3
	Conduite d'engin de travaux publics	2	2	14.00/20	14.00/14.00	13.50/20	13.60/13.40	2	2	2
	Mécanicien des véhicules à moteur essence	1	1	15.00/20	15.00/15.00	13.40/20	13.40/13.40	1	1	1
	Conduite de véhicules légers (cat. tourisme et utilitaires légers)	26	23	18.48/20	20.00/14.00	14.92/20	18.70/11.10	23	10.00/20	23
Total spécialité CONDUITE DE VÉHICULES		34	29	18/20	20.00/14.00	14.87/20	18.70/11.10	29	10.00/20	29

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2020 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Conduite de véhicules" était de 18.00/20 (avec des notes allant de 15.00 à 20.00 sur 20).

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Jury du 11/03/2022 NB DE CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER A L'ÉPREUVE PRATIQUE (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit ≥ à 5.00/20.00)	Taux d'admissibilité à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE	Propreté urbaine, collecte des déchets	13	0	13	0	13	0.00%	100.00%	7.88/20	14.00/3.38	9	69.23%
	Opérations mortuaires	1	0	1	1	0	100.00%	0.00%	Le seul candidat de cette option ne s'est pas présenté à l'épreuve écrite			////
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	37	1	36	15	21	41.67%	58.33%	12.36/20	18.75/2.63	19	52.78%
	Entretien des piscines	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	9.25/20	9.25/9.25	1	100.00%
<u>Total spécialité ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE</u>		52	1	51	16	35	31.37%	68.63%	10.60/20	18.75/2.63	29	56.86%

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2020 de l'épreuve écrite pour la spécialité environnement hygiène était de 9.42/20. (Avec des notes allant de 1.38 à 15.50 sur 20)

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Jury du 11/03/2022 Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	Jury du 30/08/2022	
									Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE	Propreté urbaine, collecte des déchets	9	9	15.33/20	18.00/13.00	13.11/20	14.60/11.50	9	9	9
	Opérations mortuaires	19	17	14.47/20	18.00/11.00	14.14/20	18.30/11.10	17	17	17
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	1	1	10.00/20	10.00/10.00	9.70/20	9.70/9.70	0	0	0
<u>Total spécialité ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE</u>		29	27	14.59/20	18.00/10.00	13.64/20	18.30/9.70	26	26	26

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2020 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Environnement, Hygiène" était de 13.27/20 (avec des notes allant de 6.00 à 19.00 sur 20).

MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 11/03/2022) NB DE CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ÉPREUVE PRATIQUE. (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit \geq à 5.00/20.00)	Taux d'admissibilité à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE	Electrotechnicien, Electromécanicien	2	0	2	1	1	50.00%	50.00%	3.63/20	3.63/3.63	0	0.00%
	Mécanicien Hydraulique	1	0	1	1	0	1000.00%	0.00%	Le seul candidat de cette option ne s'est pas présenté à l'épreuve écrite			////
	Installation et Maintenance des équipements électriques	7	0	7	1	6	14.29%	85.71%	7.79/20	11.13/6.00	6	85.71%
Total spécialité MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE		10	0	10	3	7	30.00%	70.00%	7.20/20	11.13/3.63	6	60.00%

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2020 de l'épreuve écrite pour la spécialité mécanique électromécanique était de 13.29/20. (Avec des notes allant de 9.75 à 17.25 sur 20)

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	(Jury du 11/03/2022)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	(Jury du 05/01/2021)	
		Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats admissibles							Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE	Electrotechnicien, Electromécanicien	0	0								////
	Mécanicien Hydraulique	0	0								////
	Installation et Maintenance des équipements électriques	6	6	6	16.33/20	18.00/15.00	12.92/20	13.55/12.20	6	10.00/20	6
Total spécialité MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE					16.33/20	18.00/15.00	12.92/20	13.55/12.20	6		6

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2020 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Mécanique, Electromécanique" était de 15.83/20 (avec des notes allant de 13.50 à 18.00 sur 20).

SYNTHÈSE GÉNÉRALE TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES

Total toutes spécialités confondues	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Note la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 11/03/2022) Nb de candidats admis à participer à l'épreuve pratique (seul pour être admis à passer l'épreuve pratique : le candidat doit avoir une note à l'écrit \geq à : 5.00/20.00)	Taux d'admissible à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
	121	3	118	25	93	21.19%	78.81%	9.62/20	18.75/2.25	81	68.64%
Total toutes spécialités confondues	(Jury du 11/03/2022) Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Note la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves (Écrite et Pratique), par spécialité	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves, par spécialité	Nb de candidats avant une moyenne générale supérieure à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	(Jury du 30/08/2022) Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
	81	72	16.35/20	20.00/9.00	13.93/20	18.70/9.40	69	10.00/20	69		

SPÉCIALITÉS	Nb dossiers reçus	Nb de candidats admis à concourir	(Jury du 11/03/2022)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves (Écrite et Pratique), par spécialité	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves, par spécialité	(Jury du 30/08/2022) Nb de candidats déclarés reçus à l'exa.pro. d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
			Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats				
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	////	////	0
LOGISTIQUE-SÉCURITÉ	14	13	12	10	12.63/20	15.90/9.40	8	
CONDUITE DE VÉHICULES	45	44	34	29	14.87/20	18.70/11.10	29	
ENVIRONNEMENT-HYGIÈNE	52	51	29	27	13.64/20	18.30/9.70	26	
MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE	10	10	6	6	12.92/20	13.55/12.20	6	
TOTAL	121	118	81	72	13.93/20	18.70/9.40	69	

ÉPREUVE ÉCRITE

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. (*Durée : une heure trente ; coefficient 2*)

Cette épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note \geq à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

ÉPREUVE PRATIQUE

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. (*Durée : fixée par le jury en fonction de l'option mais ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures ; coefficient 3*)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des deux épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Le jury se réserve la possibilité de fixer un seuil d'admission supérieur à 10 sur 20.

Commentaires des correcteurs et des intervenants

Épreuves écrites :

Les copies de toutes les spécialités ont fait l'objet d'une double correction.

Commentaire du jury quant à la correction des copies par spécialité :

- "Environnement – Hygiène" : Concernant cette spécialité, le niveau est tout juste satisfaisant. Certains candidats sont en réels difficultés quant à la compréhension du dossier voire des questions et quant à la rédaction des réponses (écriture, orthographe, grammaire, vocabulaire ...).
- "Logistique – Sécurité" : Dans l'ensemble le niveau est moyen sur cette épreuve. La plupart des éléments de réponses sont dans le dossier. Les difficultés rencontrées par de nombreux candidats concernent principalement les calculs à effectuer qui ne sont pas maîtrisés et aboutissent à des résultats incohérents qui devraient interpeller les candidats.
- "Conduite de véhicules" : D'importantes lacunes constatées au niveau des fondamentaux, des connaissances techniques ; absence de bon sens, de réflexion et de logique pour traiter l'épreuve. Le niveau a tendance à baisser par rapport aux sessions précédentes.
- "Mécanique, électromécanique" : Niveau inquiétant. Manque de préparation et d'investissement. Les candidats ont de trop grandes lacunes

Force est de constater que les épreuves d'admissibilité n'ont pas été préparées correctement notamment concernant certaines spécialités. Le jury rappelle que la réussite à un examen ou à un concours nécessite un investissement personnel de la part des candidats.

Épreuves pratiques :

Le jury a fixé la durée des épreuves pratiques à 1 heure lors de la réunion du jury d'admissibilité du 11 mars 2022.

Les membres du jury ont relevé comme lors du précédent examen que les candidats se sont révélés beaucoup plus à l'aise lors de l'épreuve pratique correspondant à leur domaine de compétence (domaine choisi lors de leur inscription) que lors de l'épreuve écrite correspondant à un domaine plus général. Les candidats ont montré une réelle motivation dans l'exécution des exercices pratiques demandés lors de cette épreuve pratique d'admission.

Photographie sur le profil des candidats :

Après la réunion du 11 mars 2022 du jury d'admissibilité : répartition des candidats à passer l'épreuve pratique d'admission à l'issue de l'épreuve écrite.
 Pour rappel : seuls sont autorisés à passer cette épreuve orale les candidats ayant au moins obtenu une note \geq à 5/20 à l'épreuve écrite.

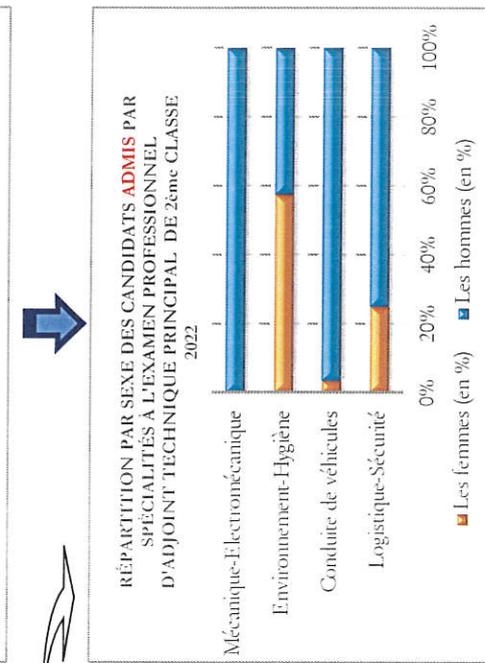
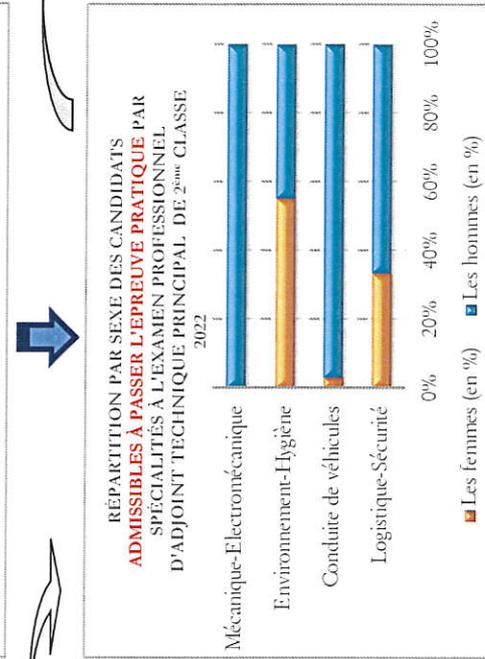
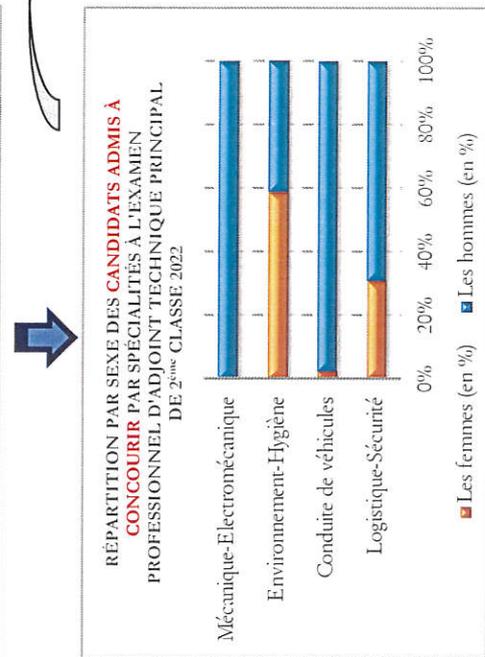
Après la réunion du 30 août 2022 du jury d'admission : Désignation des candidats admis à l'examen à l'issue des épreuves écrite et pratique l'épreuve pratique
 Pour rappel : Le jury lors de cette réunion a fixé un seuil d'admission à 10.00/20

RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

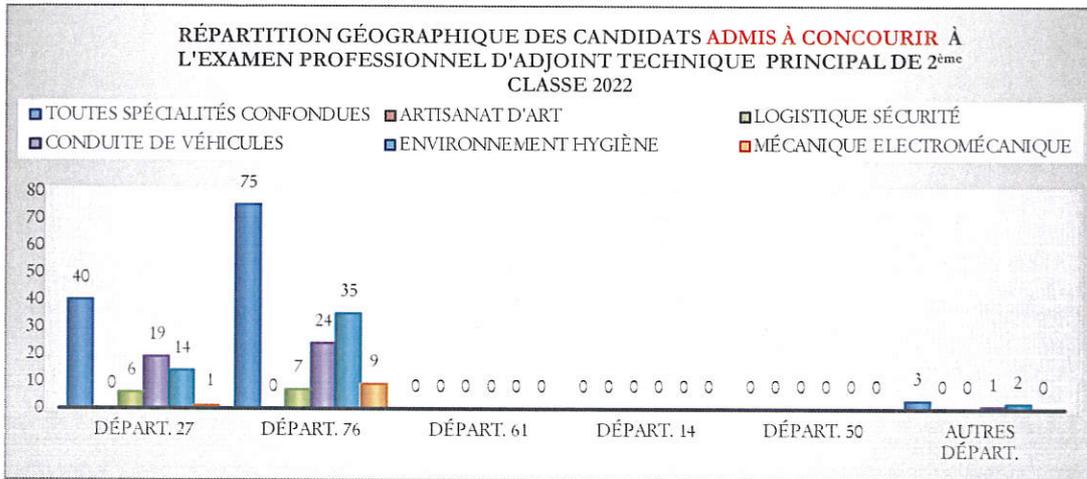
Après la Réunion du jury d'admissibilité du 11/03/2022



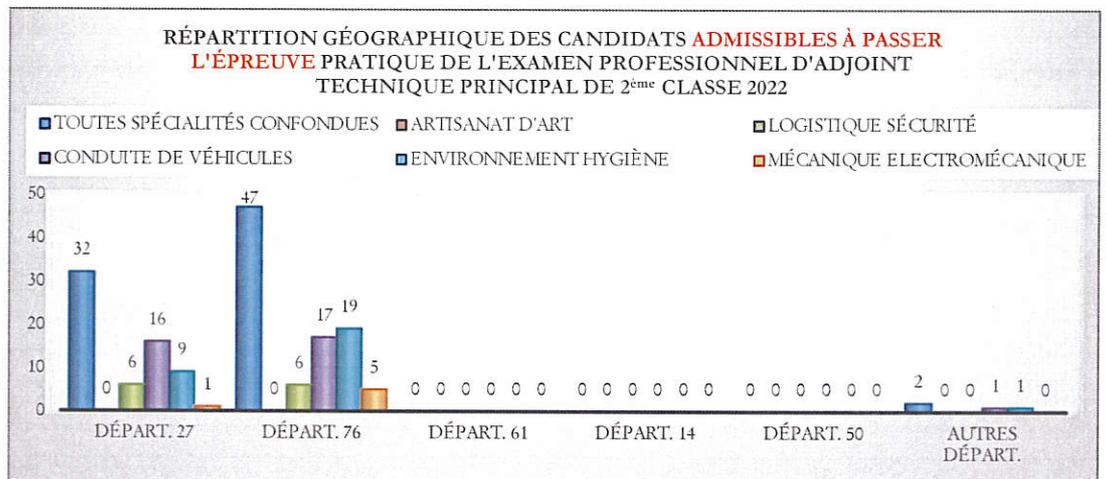
Après la Réunion du jury d'admission du 30/08/2022



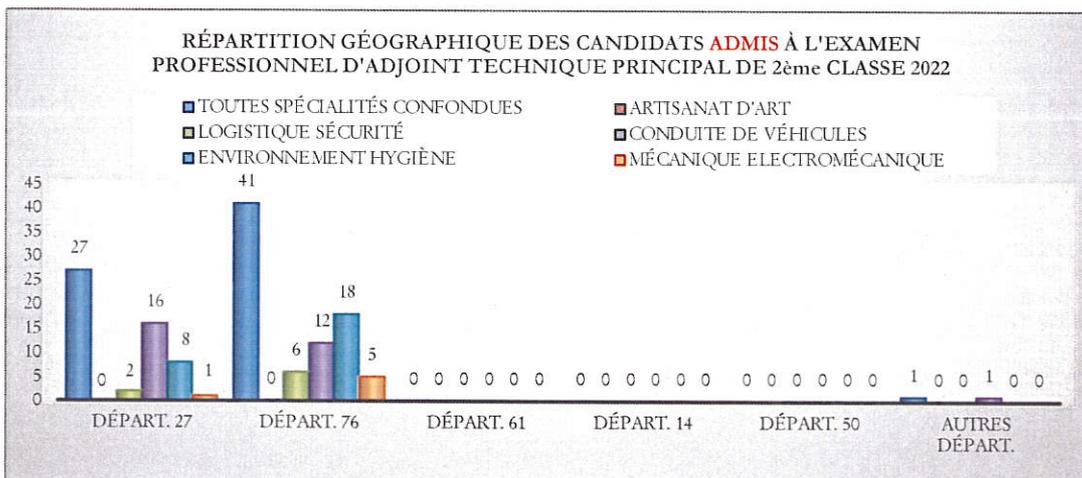
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS



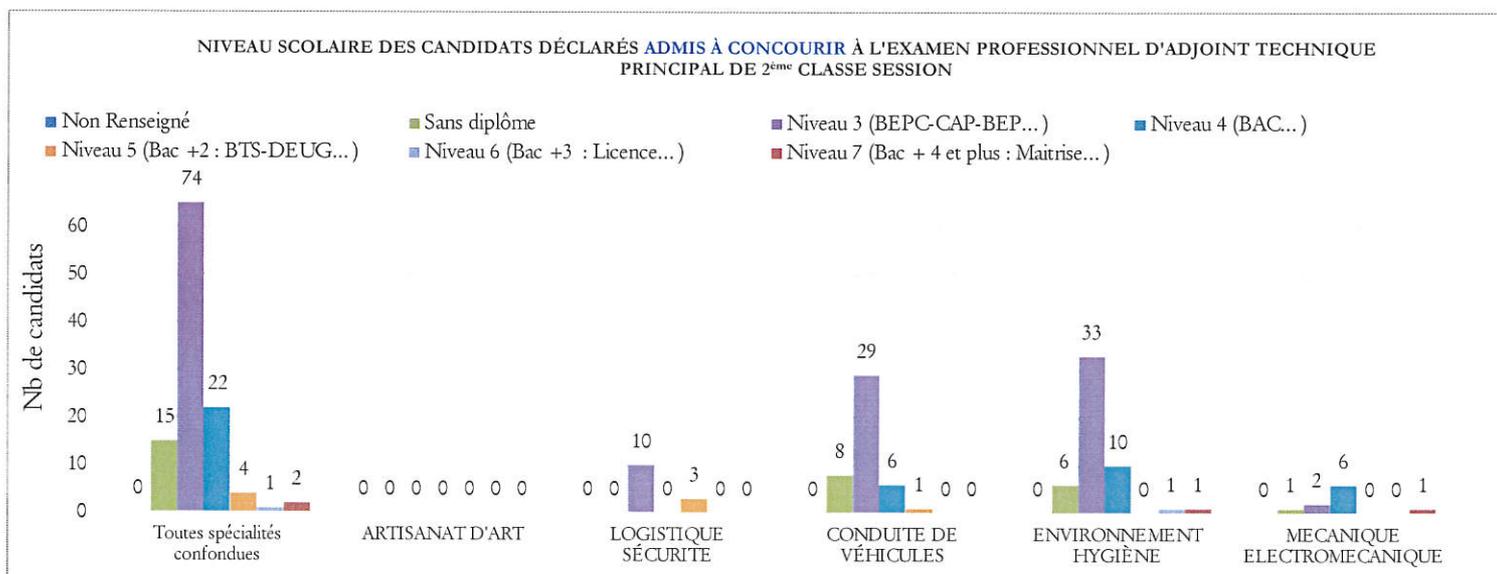
Après la Réunion du jury d'admissibilité du 11/03/2022



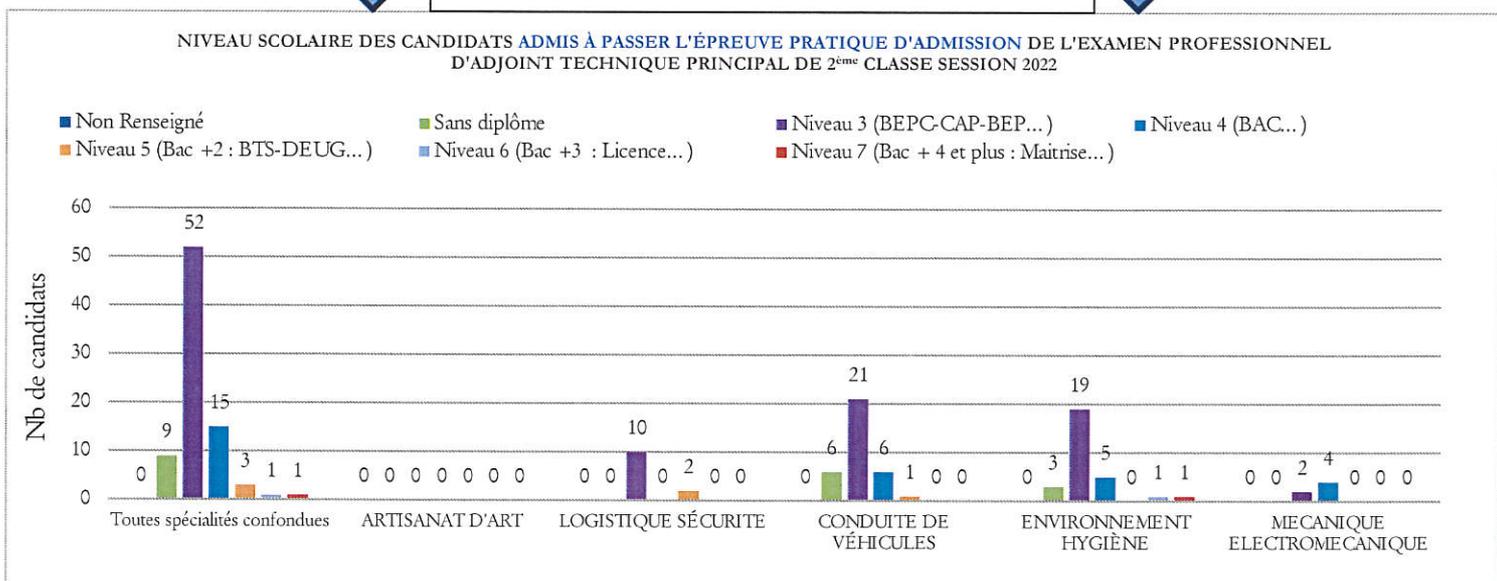
Après la Réunion du jury d'admission du 30/08/2022



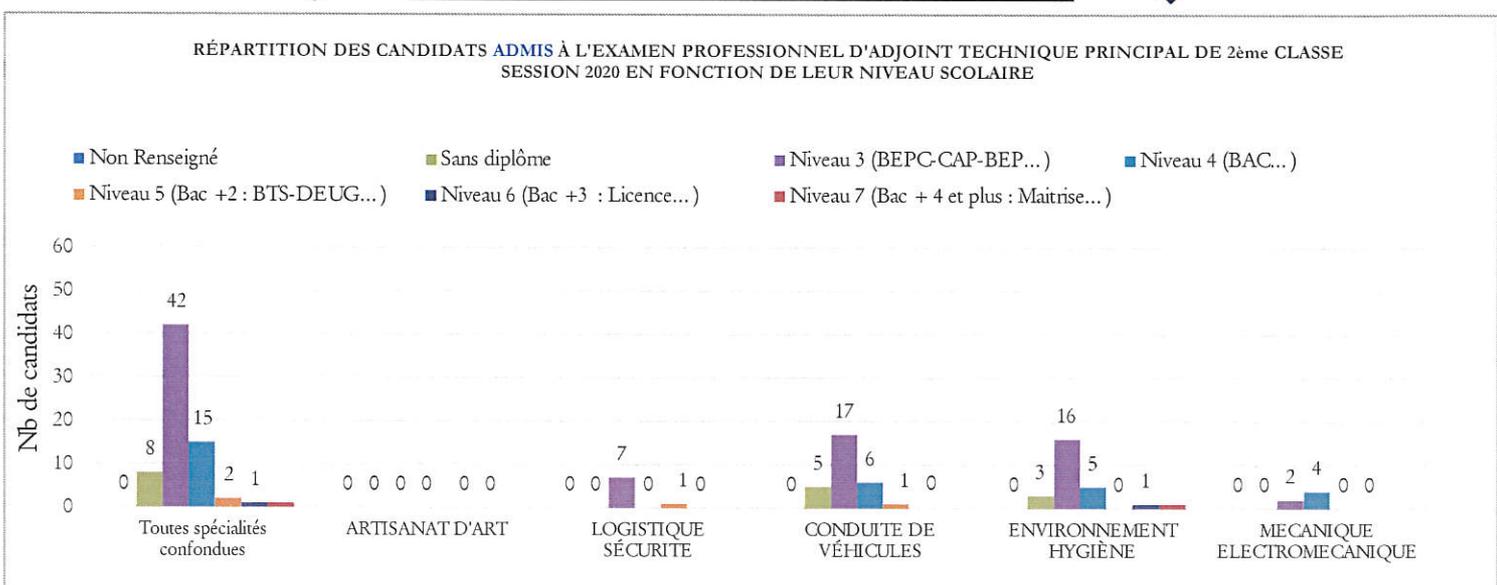
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ÉTUDE DÉCLARÉ



Après la Réunion du jury d'admissibilité du 11/03/2022

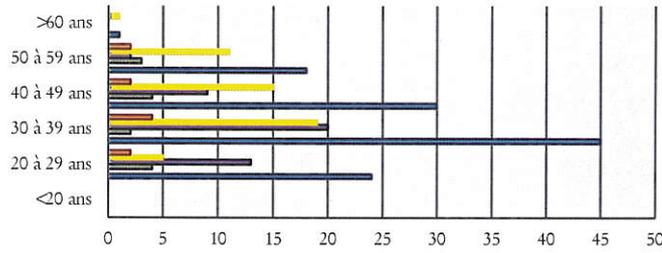


Après la Réunion du jury d'admission du 30/08/2022

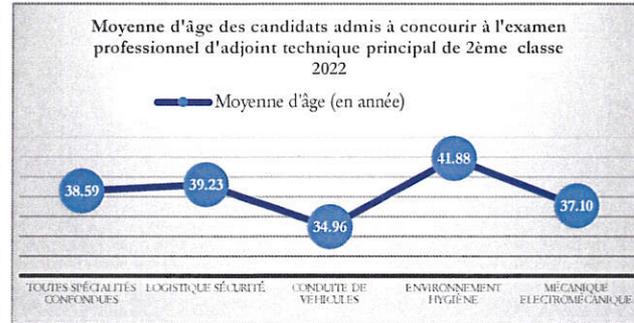


RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À CONCOURIR À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2022

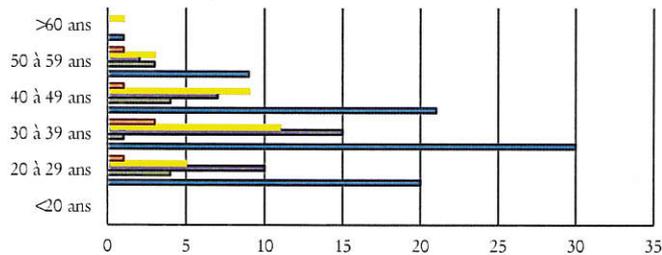


	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60 ans
MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE	0	2	4	2	2	0
ENVIRONNEMENT HYGIÈNE	0	5	19	15	11	1
CONDUITE DE VÉHICULES	0	13	20	9	2	0
LOGISTIQUE SÉCURITÉ	0	4	2	4	3	0
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	0
TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES	0	24	45	30	18	1

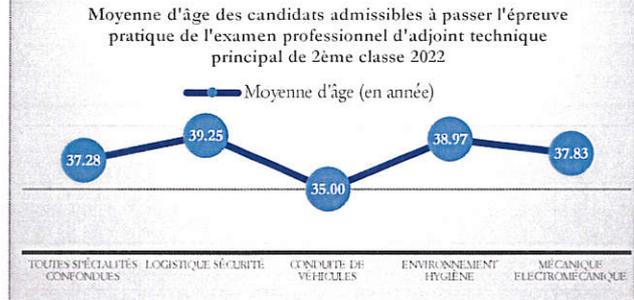


Après la Réunion du jury d'admissibilité du 11/03/2022

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2022

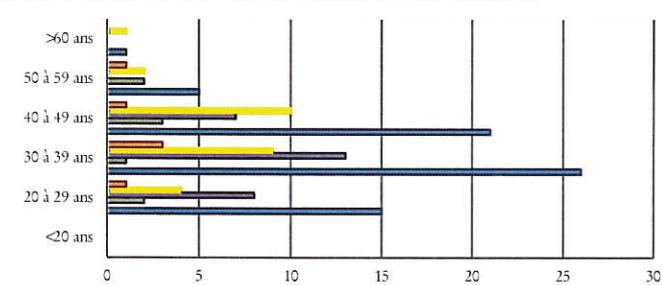


	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60 ans
MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE	0	1	3	1	1	0
ENVIRONNEMENT HYGIÈNE	0	5	11	9	3	1
CONDUITE DE VÉHICULES	0	10	15	7	2	0
LOGISTIQUE SÉCURITÉ	0	4	1	4	3	0
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	0
TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES	0	20	30	21	9	1

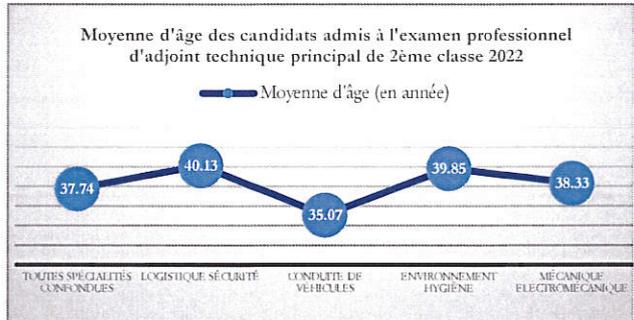


Après la Réunion du jury d'admissibilité du 30/08/2022

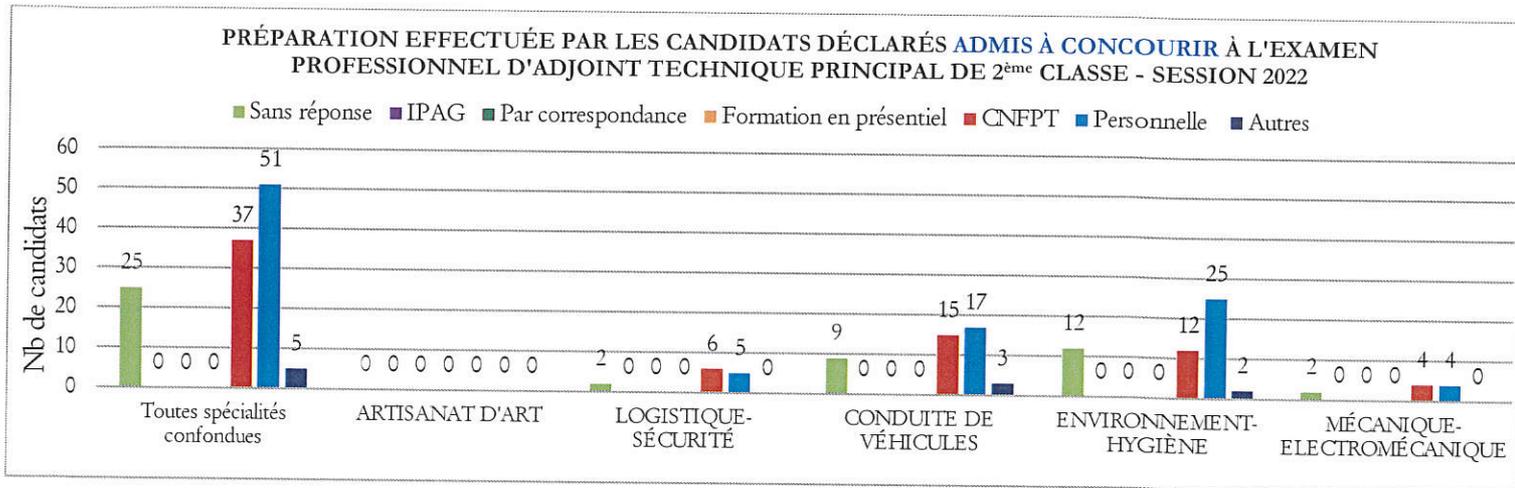
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2022



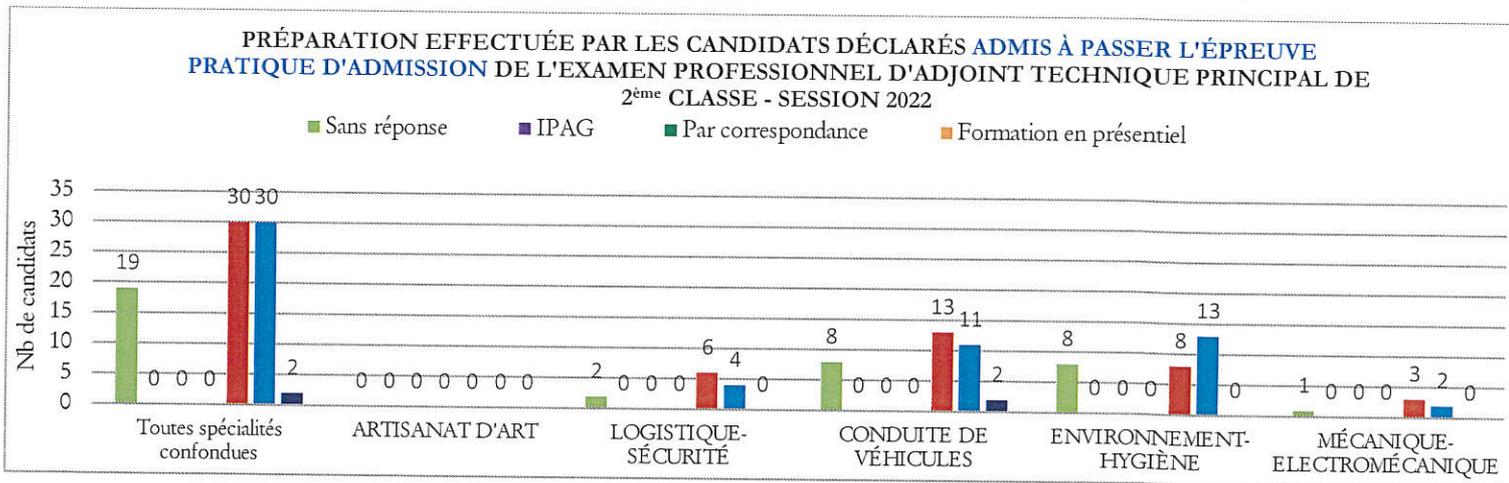
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60 ans
MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE	0	1	3	1	1	0
ENVIRONNEMENT HYGIÈNE	0	4	9	10	2	1
CONDUITE DE VÉHICULES	0	8	13	7	0	0
LOGISTIQUE SÉCURITÉ	0	2	1	3	2	0
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	0
TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES	0	15	26	21	5	1



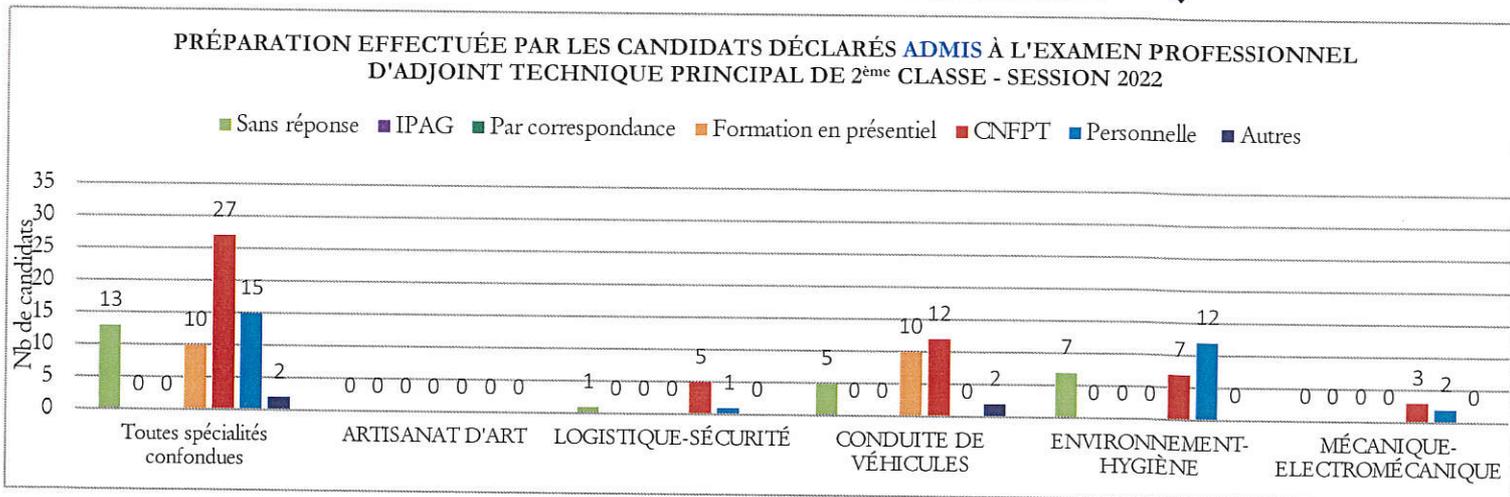
RÉPARTITION DES CANDIDATS EN FONCTION DE LA PRÉPARATION CONCOURS EFFECTUÉE



Après la Réunion du jury d'admissibilité du 11/03/2022



Après la Réunion du jury d'admission du 30/08/2022



Evreux le 30 Août 2022



La présidente du jury

Annie DEPRESLE